

## PIÈCES JOINTES

- cni,  attestation de superficie privative,  état "amiante",  constat "plomb",  état "gaz",  état "termites",
- plan cadastral,  état "électricité",  "DPE",  contrôle d'assainissement,  bornage,  synthèse géorisques,
- police d'assurance dommages ouvrage,  état des risques et pollutions  certificat de compétence du diagnostiqueur,
- déclaration de financement sans emprunt,  déclaration de remise en main propre de l'acte  carnet d'entretien
- dernier avis de taxe foncière,  attestation de paiement intégral des entreprises ayant réalisées les travaux,
- statuts de société,  extrait kbis,  procuration,  contrat de location,  liste détaillée du mobilier,  mandat de vente,
- factures des travaux,  police assurance décennale,  information présence mérule,  constat sécurité piscine,
- notice d'information relative aux droits et obligations des copropriétaires,  diagnostic technique global,
- règlement de copropriété et état descriptif de division,  fiche synthétique de la copropriété,  pré état daté,
- modificatifs au règlement de copropriété et état descriptif de division,  décomptes de charges
- 3 derniers procès verbaux d'assemblées générales,  certificat article 20,

À défaut d'annexion à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente, l'acquéreur reconnaît que le notaire ou le vendeur lui a remis le règlement de copropriété, le carnet d'entretien et l'état descriptif de division (Code de la construction et de l'habitation, article L. 721-2).

